

Administration Communale d'Aubange

Mise à jour
février 2020

Plaines de vacances et stages à thèmes

Projet d'accueil

(Projet pédagogique + Règlement d'Ordre Intérieur)



Ville d'Aubange
Sept visages, une volonté

PROJET PÉDAGOGIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONTEXTE

La commune d'Aubange organise des plaines et stages de vacances depuis 1981.

Ces plaines et stages se veulent un lieu d'accueil pour tous, un temps de vacances où tout le monde s'amuse mais avec également un rôle pédagogique et éducatif important.

Depuis 2017, un tarif différencié a été mis en place entre les enfants dont un parent au moins est domicilié sur la commune ou est membre du personnel communal/paracommunal et les autres enfants afin de tenir compte des finances communales.

Néanmoins, la volonté est de maintenir un accès très démocratique pour les résidents et des tarifs « comparables » au marché pour les autres.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Administration communale désigne chaque année un ou plusieurs agent(s), au sein de son Service Jeunesse, pour la coordination générale des activités de vacances.

La coordination générale est chargée : du recrutement (coordinateurs et animateurs), des formations, de l'organisation générale, des inscriptions, de la diffusion des flyers, de la coordination entre les différents services communaux concernés ainsi qu'avec les différents partenaires extérieurs.

Service Jeunesse : 063/37.20.40

QUI ACCUEILLONS-NOUS ?

Les plaines et stages de vacances sont accessibles à TOUS les enfants de 2,5 à 15 ans.

Si un enfant rencontre des besoins plus spécifiques, la coordination générale invite ses parents à la contacter afin de préparer au mieux sa venue. L'accueil de cet enfant pourra alors être pensé et organisé afin qu'il profite au maximum et que ses parents soient rassurés. En outre, l'administration propose différentes formations à ses équipes afin de mieux préparer la venue et l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Les familles connaissant des difficultés financières peuvent également prendre contact avec le service jeunesse ou le CPAS afin de voir si des aides sont possibles afin de permettre la participation des enfants aux stages et plaines.

OÙ ET QUAND LES ACCUEILLONS-NOUS ?

Les stages de printemps sont organisés durant les 2 semaines de congés de printemps tandis que les plaines de vacances d'été sont organisées durant les 4 semaines complètes de juillet.

Suivant les possibilités et les options retenues par le service jeunesse et le collège communal, les lieux pouvant être concernés par les stages et plaines sont les suivants :

1. Athus Home Lorrain : rue Jean Jaurès - 6791 Athus
2. Athus Tilleuls : rue des Tilleuls – 6791 Athus
3. Athus centre culturel : 17 rue du centre – 6791 Athus
4. Athus Pavillon du Joli-Bois : rue de la piscine – 6791 Athus
5. Aubange école : rue du stade - 6790 Aubange
6. Aubange Harpaille : 26A rue de Clémarais – 6790 Aubange
7. Aubange Bikini : rue de la cité - 6790 Aubange
8. Aix-sur-Cloie : rue Reifenberg - 6792 Aix-sur-cloie
9. Halanzy : ancien hotel de ville, Grand Place – 6792 Halanzy
10. Battincourt : rue de la Batte - 6792 Battincourt
11. Rachecourt : rue de la strale - 6792 Rachecourt

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

Les plaines et stages de vacances de l'Administration Communale d'Aubange poursuivent quatre objectifs principaux, conformément au décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.

1. Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air
2. La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication
3. L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
4. L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

De manière générale, voici différentes actions mises en place afin d'atteindre ces quatre objectifs, que ce soit avec les plus jeunes, les enfants d'âge moyen, ou même les adolescents.

LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DE L'ENFANT, SELON SES CAPACITÉS, PAR LA PRATIQUE DU SPORT, DES JEUX OU D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

« Le sport est dépassement de soi. Le sport est école de vie. » Aimé Jacquet

Les enfants ont beaucoup d'énergie et la pratique d'un sport leur permet de la mettre à profit dans un esprit de coopération et sans attente de résultat.

Le sport est non seulement un excellent moyen de se défouler, mais également un outil de socialisation : il faut suivre des règles précises et se respecter les uns les autres.

Les enfants auront l'occasion, tout au long des activités, de s'initier à différents sports existants (natation, escalade, football, etc.) et ils pourront également se défouler à travers différents jeux de « cour » réinventés par les animateurs.



LA CRÉATIVITÉ DE L'ENFANT, SON ACCÈS ET SON INITIATION À LA CULTURE DANS SES DIFFÉRENTES DIMENSIONS, PAR DES ACTIVITÉS VARIÉES D'ANIMATION, D'EXPRESSION, DE CRÉATION ET DE COMMUNICATION

" C'est en jouant, et seulement en jouant, que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. C'est seulement en étant créatif que l'individu découvre le soi." Donald Woods Winnicott

La créativité est un aspect important concernant le développement d'un enfant et c'est un sujet qui se retrouvera tout au long des stages et des plaines.

Les enfants pourront s'exprimer artistiquement via des activités manuelles en réalisant des fresques, des bricolages, des dessins... Les animateurs veilleront à personnaliser les différents espaces avec les enfants afin qu'ils se les approprient.

L'accent sera mis sur l'importance de l'amusement et non sur le résultat final.

Enfin, ils pourront également faire fonctionner leur imagination lors d'activités d'expression corporelle, lors de grands jeux, etc.



L'INTÉGRATION SOCIALE DE L'ENFANT, DANS LE RESPECT DES DIFFÉRENCES, DANS UN ESPRIT DE COOPÉRATION ET DANS UNE APPROCHE MULTICULTURELLE

« Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage. » Albert Schweitzer

Partage, respect, solidarité et découverte de l'autre sont des valeurs qui guident ce présent projet d'accueil. Tout au long des stages et des plaines, les animateurs / coordinateurs veilleront à ce que ces valeurs soient respectées et surtout comprises de tous.



Citoyenneté :

« Je ne suis ni Athénien, ni Grec, mais un citoyen du monde. » Socrate

Les animateurs/coordonateurs essayeront de faire prendre conscience aux enfants qu'ils sont membres d'un groupe, d'une commune, d'un pays, etc. et que dans chacune de ces catégories, des décisions sont prises, des projets sont pensés, tout cela ayant des répercussions sur la collectivité.

L'objectif des membres de l'équipe sera de susciter l'envie des enfants de prendre part à ces projets, décisions qui les concernent. Tout cela dans le respect de chacun.

En outre, la citoyenneté passe aussi par le respect de l'environnement. Les ressources de la planète s'épuisent, il faut réagir et préserver au maximum notre nature. La citoyenneté, c'est aussi éduquer les enfants à la compréhension et la préservation de la nature qui les entoure.

Afin d'encourager les enfants à devenir des citoyens responsables de leur environnement, plusieurs animations leur seront proposées afin de les sensibiliser, comme par exemple l'intervention d'un guide nature lors de la semaine dédiée à ce thème.

Participation :

**« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. »
Benjamin Franklin**

Cette citation explique tout. Les enfants sont acteurs de leur développement.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants participent activement au bon déroulement des stages et des plaines, que ce soit lors des activités, des périodes d'accueil, des temps libres, des repas, etc.

Les animateurs seront attentifs à ce que chaque enfant puisse s'exprimer librement, ils essayeront de les sensibiliser à l'importance de leur participation au sein de la vie de la collectivité. Les enfants pourront faire des remarques, proposer des améliorations, etc. Dans la mesure du possible, dans le respect du présent projet, et en concertation avec le coordinateur, l'équipe pédagogique adaptera les activités en fonction des envies des jeunes.

Par contre, les animateurs ne forceront jamais un enfant à participer à une activité si ce dernier n'a pas envie. Bien sûr, l'équipe essaiera de susciter l'envie de l'enfant à participer mais s'il préfère regarder, se mettre de côté, c'est à lui de décider.

Afin de susciter l'envie de l'enfant à prendre part aux animations proposées, chaque structure proposera des temps d'activités organisés par ateliers. Ainsi, les enfants pourront choisir l'atelier qui leur plaît le plus.

RECRUTEMENT

Le Service Jeunesse, via les différents canaux de communication (courriers, mails, réseaux sociaux, site internet de l'Administration Communale,...) procède au recrutement des différents coordinateurs et animateurs dans le respect des normes d'encadrement en vigueur, tant qualitativement (1 animateur sur 3 breveté) que quantitativement (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus).

Une partie de ce personnel est composée d'agents communaux travaillant dans le secteur de l'accueil temps libre durant l'année scolaire.

FORMATION

L'Administration s'engage à promouvoir une formation de qualité à destination des animateurs et coordinateurs qui le souhaitent en participant aux frais d'inscription des formations.

LES RÉUNIONS ENTRE COORDINATEURS

Animées par le Service Jeunesse, ces réunions permettent aux coordinateurs de préparer différents aspects de leurs stages et plaines : thèmes, matériel, activités spécifiques,...

LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES D'ANIMATION

Elles sont menées indépendamment les unes des autres par leur coordinateur respectif. Elles visent notamment à :

- définir les groupes de vie et de leurs animateurs respectifs ;
- découvrir ou redécouvrir le projet d'accueil et le Règlement d'Ordre Intérieur ;
- organiser concrètement le stage ou la plaine (planning d'activités, réunions de débriefing...)

LES RENCONTRES INTERPLAINES (UNIQUEMENT LORS DES PLAINES D'ÉTÉ)

Soirée des animateurs

Durant les plaines le Service Jeunesse organise une soirée à destination des différents animateurs et coordinateurs afin de renforcer la cohésion d'équipe et enrichir leur bagage.

Pour cela, chaque plaine est amenée à présenter aux autres une activité/organisation spécifique qu'elle met en place. Une animation est ensuite proposée à l'ensemble des participants (jeux de coopération, tournoi, initiation à un nouveau sport, etc).

Débriefing final des plaines

Sur base des différentes réunions hebdomadaires, réalisées sur chaque plaine, le Service Jeunesse organise un débriefing final avec les différents coordinateurs. Ce temps de rencontre permet de réfléchir sur les pratiques et mieux préparer l'année suivante.

ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Depuis plusieurs années, l'Administration se concentre sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques, et ce afin que TOUS les enfants puissent profiter des stages et plaines. Pour y parvenir, différentes actions sont mises en place :

- Possibilité de mettre en place, selon les moyens et disponibilités, une collaboration avec des services qui propose l'intervention d'un/d'une assistant(e) afin de prendre en charge, sur le terrain, un enfant ayant des besoins spécifiques. Cette intervention a pour objectif d'accompagner l'enfant dans son intégration au sein de son groupe.
- Mise en place suivant les opportunités de formations pour des animateurs et coordinateurs ;
- Collaboration avec Handicontact : communication des supports de promotion et d'inscription de nos organisations à la personne de référence « Handicontact », permettant une meilleure diffusion de l'information pour les familles concernées

PARTENAIRES ET MOYENS

C'est en travaillant ensemble qu'il est possible d'améliorer la qualité des accueils lors des vacances. Pour y parvenir, le Service Jeunesse travaille en étroite collaboration avec différents partenaires :

PARTENAIRES COMMUNAUX

Qu'il s'agisse de locaux, de matériel ou de personnel d'encadrement, des partenariats peuvent se nouer avec le Centre Culturel d'Aubange, les bibliothèques communales, le centre sportif, la coordination Accueil Temps Libre et la maison des jeunes « Planète J ».

Au niveau organisationnel et logistique, les services travaux, cuisine, entretien, personnel et comptabilité apportent également leur contribution à l'organisation des stages et plaines.

PARENTS ET ENFANTS

PARENTS

Afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants lors des stages et plaines, les parents peuvent apporter des suggestions, des conseils, des idées aux différentes équipes.

ENFANTS

Les enfants aussi peuvent donner des idées, des remarques, proposer des activités, etc. Différents temps précis sont mis en place à ce sujet afin de donner envie aux enfants de s'investir dans la vie de son stage ou plaine, mais il leur est bien sur possible de le faire tout au long de la journée.

Par ailleurs, depuis 2017 il est possible pour les enfants de choisir la tranche d'âge dans laquelle ils souhaitent s'inscrire aux plaines de vacances : les plaines traditionnelles 2,5-12 ans ou les adoplaines 12-15 ans.

AUTRES

En fonction des opportunités, d'autres partenariats peuvent être mis en place : ADEPS, poste 2 de la zone de secours Luxembourg, gestionnaires/propriétaires de locaux non communaux, ainsi que toute personne ressources en lien avec des thèmes choisis.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

PLAINES DE VACANCES

GÉNÉRALITÉS

- Nom du Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Aubange
- Personne représentant le Pouvoir Organisateur : BOURGMESTRE
- Adresse : 22 rue Haute – 6791 ATHUS
- Service : service jeunesse - Adrien LESPAGNARD 063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be
- Reconnaissance et subvention : agrément, subvention et contrôle des milieux d'accueil par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

PERIODE, HORAIRES, LIEUX

PERIODE ET HORAIRES

Les plaines se déroulent durant les 4 semaines complètes de juillet, de 8h30 à 16h30.

Un accueil gratuit est mis en place à partir de 7h30 le matin, et un accueil payant jusque 18h30 l'après-midi.

ADRESSES DES DIFFÉRENTES PLAINES + BUS

Généralement, les plaines de vacances sont organisées aux lieux suivants :

1. Athus Home Lorrain : rue Jean Jaurès - 6791 Athus
2. Athus Tilleuls : rue des Tilleuls – 6791 Athus
3. Athus Pavillon du Joli-Bois : rue de la piscine – 6791 Athus
4. Aubange école : rue du stade - 6790 Aubange
5. Aubange Bikini : rue de la cité - 6790 Aubange
6. Aix-sur-Cloie : rue Reifenberg - 6792 Aix-sur-cloie
7. Battincourt : rue de la Batte - 6792 Battincourt
8. Rachecourt : rue de la strale - 6792 Rachecourt

Néanmoins suivant les contextes d'autres lieux pourraient aussi être concernées :

- Athus centre culturel : 17 rue du centre – 6791 Athus
- Aubange Harpaille : 26A rue de Clémarais – 6790 Aubange
- Halanzy : ancien hotel de ville, Grand Place – 6792 Halanzy

Par ailleurs, un ramassage en bus est organisé à Athus le matin et en fin de journée. L'horaire figure dans le dossier d'inscription, sur la partie qui est à conserver par le parent.

SANTÉ

PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du désinfectant, une pommade réparatrice et calmante en cas de coups, de brûlure ou en cas de piqûre d'insecte.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Si un enfant doit prendre des médicaments, il est demandé aux parents, via la fiche santé, de fournir un **certificat médical**, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement annexé à une autorisation parentale.

SÉCURITÉ

Le personnel des plaines s'engage à veiller au besoin de la sécurité de base de l'enfant, du point de vue de la prévention des accidents domestiques, de la prévention incendie, des sorties extérieures et de la sécurité de la route.

ASSURANCES

Les membres du personnel des plaines sont couverts par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance scolaire.

Chaque parent doit souscrire une assurance familiale pour son enfant.

ACCESSIBILITE

Les plaines de vacances s'adressent aux enfants âgés de 2.5 à 15 ans, en fonction des différentes structures d'accueil.

L'accès aux plaines de vacances ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe,...

ENCADREMENT

L'administration communale respecte les normes indiquées par l'ONE et adapte son personnel d'encadrement en fonction de la fréquentation des enfants aux plaines de vacances :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et +
- 1 coordinateur par structure

Le **service jeunesse** assure l'organisation générale, la préparation et le suivi administratif des plaines ainsi que l'organisation des activités.

Chaque **coordonateur** de plaine est chargé du fonctionnement général de sa structure.

- Tâches administratives, registres des présences
- Superviser le bon déroulement des repas et le nettoyage.
- Responsable pédagogique de la plaine, il supervise la préparation des activités, anime les réunions du staff pédagogique et stimule la créativité des animateurs.
- Veiller à la sécurité des enfants et du personnel sur le site et lors des activités extérieures.
- Personne de contact pour les parents comme pour le service jeunesse.
- Il veille au respect de la discipline, tant de la part du personnel que des parents et enfants.

Chaque **animateur** est responsable de l'encadrement et de l'animation des enfants qui lui sont confiés.

- Activités : il soumet ses activités au coordinateur puis les prépare et les gère sur le terrain.
- Encadrement : il assure la surveillance des enfants, prend les présences, assume toutes les tâches inhérentes au bien-être des enfants.
- Tenue vestimentaire : l'animateur est garant de l'image de la plaine. Il veillera à être habillé de façon appropriée et adaptée aux activités.
- Objets personnels : les objets de valeurs sont proscrits. Le GSM est toléré uniquement dans le but d'être joignable par son coordinateur lors de sorties extérieures à la plaine.

MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Une séance d'inscriptions est organisée avant les plaines à l'Administration Communale, au 22 rue Haute, 6791 à Athus. Aucune inscription ne sera acceptée avant cette séance.

A défaut de pouvoir s'y rendre, les parents peuvent inscrire leur enfant par la suite :

- Par mail : renvoyer les documents complétés à l'adresse jeunesse@aubange.be
- Par courrier : renvoyer les documents complétés au Service Jeunesse, 22 rue Haute, 6791 Athus
- Sur rdv : 063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be

Le dossier d'inscription est divisé en 2 parties :

- Fiche comprenant les renseignements généraux et pratiques liés au fonctionnement des plaines (horaire, numéros de contact,...) : cette fiche est **à conserver** par le parent
- Fiche d'inscription et de santé **à remettre** à l'administration: elle permet d'informer les plaines concernant la santé de l'enfant, le choix des activités, le choix des repas, les autorisations parentales accordées ou non, etc. Ce document, une fois rempli et signé par le parent, sera vérifié par les coordinateurs et conservé sur le lieu d'accueil. Tout changement concernant cette fiche d'inscription sera transmis au plus vite à l'équipe par le tuteur légal de l'enfant.

Pour des raisons de capacité et de qualité d'accueil, toutes les plaines sont limitées en nombre de places.

En ce qui concerne les repas chauds, aucun menu alternatif ne sera proposé. Nous demandons aux parents d'être attentifs au menu annexé dans le document d'inscription et qui reprend les allergènes.

AUTORISATIONS PARENTALES

Sur la fiche d'inscription, différentes autorisations parentales sont demandées. En cas de refus, il est demandé au parent de barrer les mentions concernées par le refus.

Ces différentes mentions concernent :

- L'autorisation de prendre en charge de l'enfant, de lui administrer les traitements nécessaires, et de laisser au médecin l'autorisation de prendre les décisions urgentes concernant la santé de l'enfant (y compris intervention chirurgicale)
- L'autorisation de véhiculer l'enfant aux différentes activités extérieures
- L'autorisation de laisser rentrer l'enfant seul à la maison
- L'autorisation de prendre et diffuser des photos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (Echo communal, presse locale, réseaux sociaux, etc.)

TARIFS

La redevance pour la participation aux plaines de vacances communales est fixée comme suit :

- Pour les enfants dont un parent au moins est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont un parent est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 10€ par semaine et par enfant (à raison de 2€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié), forfait qui s'applique aussi pour les demi-journées;
- Pour les enfants dont aucun parent n'est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont aucun parent n'est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 40€ par semaine et par enfant (à raison de 8€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié), forfait qui s'applique aussi pour les demi-journées ;
- Le forfait indiqué n'inclut pas les sorties extraordinaires qui nécessiteront une participation financière supplémentaire, qui correspondra au prix coutant de l'activité. La participation, ou non, à ces sorties extraordinaires devra être précisée sur la fiche d'inscription.
- Une redevance supplémentaire, mais facultative, est fixée comme suit pour les repas chauds : un forfait de 15€ par semaine et par enfant (à raison de 3€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié). Le choix de recourir ou non à ces repas chauds se fera via la fiche d'inscription.
- Une redevance supplémentaire, facultative, est fixée pour l'accueil du soir, au-delà de 16h30 :
 - De 16h30 à 17h30 : forfait de 10€/semaine,
 - De 16h30 à 18h30 : forfait de 20€/la semaine.Une réduction de 50% est possible pour l'accueil du soir si :
 - l'enfant bénéficie du tarif communal
 - sur présentation d'une composition de ménage
 - sur présentation de l'avertissement extrait de rôle de l'année précédente du ménage si sur ce dernier les revenus annuels bruts du ménage ne dépassent pas :
 - 40.000,00€ pour une personne isolée ;
 - 60.000,00€ pour un couple.
- Les enfants dont un parent est membre de l'équipe d'encadrement des plaines de vacances communales bénéficient de la gratuité, exception faite des repas et des sorties extraordinaires.
- **Remarque** : vous pouvez bénéficier d'une intervention de votre **mutuelle** pour la participation de votre enfant aux plaines de vacances. Pensez à remettre, dès le premier jour, l'attestation de votre mutuelle préalablement complétée. Attention, celle-ci ne vous sera retournée qu'après les plaines, uniquement lorsque le paiement de la facture aura été honoré.

FRÉQUENTATION ET FACTURATION

La fréquentation n'est soumise qu'à l'inscription préalable et est envisagée de manière hebdomadaire.

La facturation se fait sur base des fiches d'inscription.

Ainsi, les désistements et les absences ne seront déduits que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure laissé à l'appréciation des autorités communales. Toute réclamation doit être introduite par écrit au Collège communal. Sans certificat médical ou raison impérieuse acceptée par l'Administration, seront donc facturées : la redevance pour la participation aux plaines, la redevance pour les repas chauds et la participation à une ou plusieurs sorties extraordinaires.

Les factures seront envoyées au responsable fiscal de l'enfant dont les coordonnées complètes sont à compléter sur la fiche d'inscription.

S'il est constaté lors d'une inscription que des impayés de participations précédentes aux plaines de vacances communales demeurent, celle-ci pourra être refusée.

QUELQUES RÈGLES POUR LES PARENTS

De manière générale :

- Si une personne non prévue reprend votre enfant en fin de journée, il est obligatoire de prévenir la coordinatrice de la plaine verbalement ou via une note écrite, sans quoi l'équipe ne pourra laisser partir votre enfant qu'avec les personnes indiquées sur la fiche d'inscription.
- Il est indispensable de se présenter à la coordinatrice avant de partir avec un enfant.
- Si votre enfant a besoin d'une attention particulière, vérifiez le premier jour que l'information soit bien passée auprès de l'équipe (allergie, ...)
- Veillez à respecter au maximum les horaires de la plaine, et ce afin de permettre aux enfants de commencer leur aventure en même temps que les autres enfants ;
- La fin des activités est prévue pour 16h. Ne venez pas rechercher votre enfant avant afin de lui permettre de terminer sa journée (sauf cas de force majeure) ;
- Nous vous demandons de prévoir pour votre enfant :
 - o Des vêtements pouvant être salis
 - o Deux collations (pour 10h et pour 15h) et de l'eau en suffisance pour la journée
 - o En cas de fortes chaleurs : casquette et crème solaire (nom de l'enfant inscrit sur chacun)
 - o En cas de mauvais temps: chaussures et veste adaptées
 - o Pour les plus petits: vêtements de rechange, langes, doudou, tétine...
- En ce qui concerne les effets personnels de votre enfant:
 - o Merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.
 - o Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas à la plaine GSM, tablette ou autre gadgets de ce genre. L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.
 - o En cas d'oubli sur la plaine (sacs, casquettes, vêtements...) : si le nom de votre enfant est inscrit, l'équipe vous remettra les affaires avant le dernier jour de la plaine. Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui remettre les affaires, elles seront transférées au service jeunesse puis disponibles jusqu'au 30 septembre de l'année en cours (Service Jeunesse, 39 Avenue de la Libération à Athus). Au-delà de cette date, l'administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour les plaines suivantes (vêtements de rechange).
- Si un problème quelconque devait arriver, parlez-en au coordinateur, il est à votre disposition et ne manquera pas de vous écouter pour permettre aux plaines d'évoluer dans le bon sens.

QUELQUES RÈGLES POUR LES ENFANTS

Chaque structure organise en début de plaine une activité permettant aux enfants d'établir avec leurs animateurs respectifs des règles de vie. Ces règles permettront à chaque enfant d'être informé de ce qu'il peut ou ne peut pas faire afin que les journées se passent bien et que tout le monde puisse en profiter.

Néanmoins, même si chaque plaine établit ses propres règles, en voici quelques-unes d'ordre plus général, nous invitons les parents à les lire à/avec leurs enfants...

- Si tu n'as pas envie de participer à une activité, parles-en avec ton animateur, mais si cela arrive trop souvent, l'équipe en parlera avec tes parents afin de trouver une solution.
- Les consignes que l'on te donne ne sont pas là dans le but de t'embêter. Respecte-les, elles sont là pour le bon déroulement des activités et/ou pour ta sécurité.
- Le matériel et les lieux te sont prêtés. Il est important de les respecter afin que les autres enfants puissent en profiter aussi bien que toi.
- Tu aimes bien que tout soit propre, nous aussi. Prends de bonnes habitudes tout de suite: les papiers à la poubelle, on range ce que l'on prend et on tire la chasse d'eau quand on va aux toilettes.
- Ne fais jamais aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse, même pour rigoler !
- Pas de gros mots, pas de violence, juste du respect ! ☺
- Les objets personnels restent à la maison ! Cela évitera les jalousies, les pertes, etc.
- Surtout amuse-toi !!!!

DISCIPLINE

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, les enfants doivent faire preuve de savoir-vivre à l'égard de leurs condisciples et des animateurs. Une attitude convenable et un langage correct sont attendus de leur part ainsi que le respect de tout ce qui est mis à disposition (matériel, mobilier, locaux). Tout comportement inadapté risquant de perturber le groupe est sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

- Mode opératoire 1 : faits problématiques répétés
 1. Remarques des animateurs et du coordinateur responsable à l'attention de l'enfant + information des faits verbalement à l'attention des parents responsables
 2. Avertissement par écrit : de la coordination (plaine + service jeunesse) à l'attention des parents responsables
 3. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.
- Mode opératoire 2 : faits graves
 1. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

CADRE ÉTHIQUE

Le personnel encadrant est tenu de préserver le caractère confidentiel des informations obtenues de par sa fonction au sein du milieu d'accueil, en dehors des besoins pour l'accomplissement de sa fonction.

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

L'administration communale agit conformément :

- au décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- et à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil.

DIFFUSION DU PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil peut être remis lors des séances d'inscription et est également disponible en ligne sur le site de l'Administration : www.aubange.be

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

STAGES A THÈMES

GÉNÉRALITÉS

- Nom du Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Aubange
- Personne représentant le Pouvoir Organisateur : BOURGMESTRE
- Adresse : 22 rue Haute – 6791 ATHUS
- Service : service jeunesse - Adrien LESPAGNARD 063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be
- Reconnaissance et subvention : agrément, subvention et contrôle des milieux d'accueil par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

PERIODE, HORAIRES, LIEUX

PERIODE ET HORAIRES

Les stages à thèmes se déroulent durant les 2 semaines des vacances de printemps, de 8h30 à 16h30.

Un accueil gratuit est mis en place à partir de 7h30 le matin, et un accueil payant jusque 18h30 l'après-midi.

Suivant les opportunités de partenariat, d'autres stages à thèmes pourraient être organisés durant d'autres périodes de congés scolaires sur les mêmes bases horaires.

ADRESSES DES DIFFÉRENTS STAGES

Généralement, les stages à thèmes de printemps sont organisés aux lieux suivants :

1. Athus Tilleuls : rue des Tilleuls – 6791 Athus
2. Athus centre culturel : 17 rue du centre – 6791 Athus
3. Aubange école : rue du stade - 6790 Aubange
4. Rachecourt : rue de la strale - 6792 Rachecourt

Néanmoins suivant les contextes et possibilités d'autres lieux pourraient aussi être concernés:

- Aubange Harpaille : 26A rue de Clémarais – 6790 Aubange
- Halanzy : ancien hotel de ville, Grand Place – 6792 Halanzy

SANTÉ

PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du désinfectant, une pommade réparatrice et calmante en cas de coups, de brûlure ou en cas de piqûre d'insecte.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Si un enfant doit prendre des médicaments, il est demandé aux parents, via la fiche santé, de fournir un **certificat médical**, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement annexé à une autorisation parentale.

SÉCURITÉ

Le personnel des stages s'engage à veiller au besoin de la sécurité de base de l'enfant, du point de vue de la prévention des accidents domestiques, de la prévention incendie, des sorties extérieures et de la sécurité de la route.

ASSURANCES

Les membres du personnel des stages sont couverts par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance scolaire.

Chaque parent doit souscrire une assurance familiale pour son enfant.

ACCESSIBILITE

Les stages à thèmes s'adressent aux enfants âgés de 2.5 à 12 ans, en fonction des différentes structures d'accueil.

L'accès aux stages ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe,...

ENCADREMENT

L'administration communale respecte les normes indiquées par l'ONE et adapte son personnel d'encadrement en fonction des inscriptions. Pour rappel, les normes d'encadrement sont les suivantes :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et +
- 1 coordinateur par structure

Le **service jeunesse** de l'Administration Communale, assure l'organisation générale, la préparation et le suivi administratif des stages ainsi que l'organisation des activités.

Chaque **coordinateur** est chargé du fonctionnement général de sa structure.

- Tâches administratives, registres des présences
- Superviser le bon déroulement général.
- Responsable pédagogique, il supervise la préparation et l'organisation des activités, il anime les éventuelles réunions du staff pédagogique et stimule la créativité des animateurs.
- Veiller à la sécurité des enfants et du personnel sur le site et lors des activités extérieures.
- Personne de contact pour les parents comme pour le service jeunesse.
- Il veille au respect de la discipline, tant de la part du personnel que des parents et enfants.

Chaque **animateur** est responsable de l'encadrement et de l'animation des enfants qui lui sont confiés.

- Activités : il soumet ses activités au coordinateur puis les prépare et les gère sur le terrain.
- Encadrement : il assure la surveillance des enfants, prend les présences, assume toutes les tâches inhérentes au bien-être des enfants.
- Tenue vestimentaire : l'animateur est garant de l'image du service jeunesse. Il veillera à être habillé de façon appropriée et adaptée aux activités.
- Objets personnels : les objets de valeurs sont proscrits. Le GSM est toléré uniquement dans le but d'être joignable par son coordinateur lors de sorties extérieures au stage.

MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Une séance d'inscriptions est organisée avant les stages à thèmes à l'Administration Communale, au 22 rue Haute, 6791 à Athus. Aucune inscription ne sera acceptée avant cette séance.

A défaut de pouvoir s'y rendre, les parents peuvent inscrire leur enfant par la suite :

- Par mail : renvoyer les documents complétés à l'adresse jeunesse@aubange.be
- Par courrier : renvoyer les documents complétés au Service Jeunesse, 22 rue Haute, 6791 Athus
- Sur rdv : remettre les documents à un agent du Service Jeunesse lors d'un rdv (063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be)

Le dossier d'inscription est divisé en 2 parties :

- Fiche comprenant les renseignements généraux et pratiques liés au fonctionnement (horaire, numéros de contact,...) : cette fiche est **à conserver** par le parent
- Fiche d'inscription et de santé **à remettre** à l'administration: elle permet d'informer les stages concernant la santé de l'enfant, le choix du stage, les autorisations parentales accordées ou non, etc. Ce document, une fois rempli et signé par le parent, sera vérifié par les coordinateurs et conservé sur le lieu d'accueil. Tout changement concernant cette fiche d'inscription sera transmis au plus vite à l'équipe par le tuteur légal de l'enfant.

Pour des raisons de capacité et de qualité d'accueil, toutes les plaines sont limitées en nombre de places.

AUTORISATIONS PARENTALES

Sur la fiche d'inscription, différentes autorisations parentales sont demandées. En cas de refus, il est demandé au parent de barrer les mentions concernées par le refus.

Ces différentes mentions concernent :

- L'autorisation de prendre en charge de l'enfant, de lui administrer les traitements nécessaires, et de laisser au médecin l'autorisation de prendre les décisions urgentes concernant la santé de l'enfant (y compris intervention chirurgicale)
- L'autorisation de laisser rentrer l'enfant seul à la maison
- L'autorisation de prendre et diffuser des photos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (Echo communal, presse locale, réseaux sociaux, etc.)

TARIFS

La redevance pour la participation aux plaines de vacances communales est fixée comme suit :

- Pour les enfants dont un parent au moins est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont un parent est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 15€ par semaine et par enfant (à raison de 3€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié), forfait qui s'applique aussi pour les demi-journées;
 - Pour les enfants dont aucun parent n'est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont aucun parent n'est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 60€ par semaine et par enfant (à raison de 12€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié), forfait qui s'applique aussi pour les demi-journées ;
- Une redevance supplémentaire, facultative, est fixée pour l'accueil du soir, au-delà de 16h30 :
- De 16h30 à 17h30 : forfait de 10€/semaine,
 - De 16h30 à 18h30 : forfait de 20€/la semaine.

Une réduction de 50% est possible pour l'accueil du soir si :

- l'enfant bénéficie du tarif communal
 - sur présentation d'une composition de ménage
 - sur présentation de l'avertissement extrait de rôle de l'année précédente du ménage si sur ce dernier les revenus annuels bruts du ménage ne dépassent pas :
 - 40.000,00€ pour une personne isolée ;
 - 60.000,00€ pour un couple.
- Les enfants dont un parent est membre de l'équipe d'encadrement des stages à thèmes bénéficient de la gratuité.
- **Remarque** : vous pouvez bénéficier d'une intervention de votre **mutuelle** pour la participation de votre enfant aux stages. Pensez à remettre, dès le premier jour, l'attestation de votre mutuelle préalablement complétée. Attention, celle-ci ne vous sera retournée qu'après les stages, uniquement lorsque le paiement de la facture aura été honoré.

FRÉQUENTATION ET FACTURATION

La fréquentation n'est soumise qu'à l'inscription préalable et est envisagée de manière hebdomadaire.

La facturation se fait sur base des fiches d'inscription.

Ainsi, les désistements et les absences ne seront déduits que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure laissé à l'appréciation des autorités communales. Toute réclamation doit être introduite par écrit au Collège communal.

Les factures seront envoyées au responsable fiscal de l'enfant dont les coordonnées complètes sont à compléter sur la fiche d'inscription.

S'il est constaté, lors d'une inscription, que des impayés de participations à des organisations jeunesse précédentes demeurent, celle-ci pourra être refusée.

QUELQUES RÈGLES POUR LES PARENTS

De manière générale :

- Si une personne non prévue reprend votre enfant en fin de journée, il est obligatoire de donner prévenir la coordinatrice du stage verbalement ou via une note écrite, sans quoi l'équipe ne pourra laisser partir votre enfant qu'avec les personnes indiquées sur la fiche d'inscription.
- Il est indispensable de se présenter à la coordinatrice avant de partir avec un enfant.
- Si votre enfant a besoin d'une attention particulière, vérifiez le premier jour que l'information soit bien passée auprès de l'équipe (allergie, ...)
- Veillez à respecter au maximum les horaires du stage, et ce afin de permettre aux enfants de commencer leur aventure en même temps que les autres enfants ;
- La fin des activités est prévue pour 16h. Ne venez pas rechercher votre enfant avant afin de lui permettre de terminer sa journée (sauf cas de force majeure) ;
- Nous vous demandons de prévoir pour votre enfant :
 - o Des vêtements pouvant être salis
 - o Deux collations (pour 10h et pour 15h), de l'eau en suffisance pour la journée et un pique-nique pour midi.
 - o En cas de fortes chaleurs: casquette et crème solaire (nom de l'enfant inscrit sur chacun) ;
En cas de mauvais temps: chaussures et veste adaptées
 - o Pour les plus petits: vêtements de rechange, langes, doudou, tétine...
- En ce qui concerne les effets personnels de votre enfant:
 - o Merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.
 - o Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas au stage GSM, tablette ou autre gadgets de ce genre. L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.
 - o En cas d'oubli au stage (sacs, casquettes, vêtements...) : si le nom de votre enfant est inscrit, l'équipe vous remettra les affaires avant le dernier jour du stage. Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui remettre les affaires, elles seront transférées au service jeunesse puis disponibles jusqu'au 1^{er} juin de l'année en cours (Service Jeunesse, 39 Avenue de la Libération à Athus). Au-delà de cette date, l'administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour les plaines suivantes (vêtements de rechange).
- Si un problème quelconque devait arriver, parlez-en au coordinateur, il est à votre disposition et ne manquera pas de vous écouter pour permettre aux stages d'évoluer dans le bon sens.

QUELQUES RÈGLES POUR LES ENFANTS

Même si chaque structure peut établir ses propres règles, en voici quelques-unes d'ordre plus général, nous invitons les parents à les lire à/avec leurs enfants...

- Si tu n'as pas envie de participer à une activité, parles-en avec ton animateur, mais si cela arrive trop souvent, l'équipe en parlera avec tes parents afin de trouver une solution.
- Les consignes que l'on te donne ne sont pas là dans le but de t'embêter. Respecte-les, elles sont là pour le bon déroulement des activités et/ou pour ta sécurité.
- Le matériel et les lieux te sont prêtés. Il est important de les respecter afin que les autres enfants puissent en profiter aussi bien que toi.
- Tu aimes bien que tout soit propre, nous aussi. Alors prends de bonnes habitudes tout de suite: les papiers à la poubelle, on range ce que l'on prend et on tire la chasse d'eau quand on va aux toilettes.
- Ne fais jamais aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse, même pour rigoler !
- Pas de gros mots, pas de violence, juste du respect ! ☺
- Les objets personnels restent à la maison ! Cela évitera les jalousies, les pertes, etc.
- Surtout amuse-toi !!!!

DISCIPLINE

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, les enfants doivent faire preuve de savoir-vivre à l'égard de leurs condisciples et des animateurs. Une attitude convenable et un langage correct sont attendus de leur part ainsi que le respect de tout ce qui est mis à disposition (matériel, mobilier, locaux). Tout comportement inadapté risquant de perturber le groupe est sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

- Mode opératoire 1 : faits problématiques répétés
 4. Remarques des animateurs et du coordinateur responsable à l'attention de l'enfant + information des faits verbalement à l'attention des parents responsables
 5. Avertissement par écrit : de la coordination (plaine + service jeunesse) à l'attention des parents responsables
 6. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.
- Mode opératoire 2 : faits graves
 5. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

CADRE ÉTHIQUE

Le personnel encadrant est tenu de préserver le caractère confidentiel des informations obtenues de par sa fonction au sein du milieu d'accueil, en dehors des besoins pour l'accomplissement de sa fonction.

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

L'administration communale agit conformément :

- au décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- et à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil.

DIFFUSION DU PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil peut être remis lors des séances d'inscription et est également disponible en ligne sur le site de l'Administration : www.aubange.be